



Ville de Neuilly-sur-Marne

Avenue du Dauphiné - Tél. : 01.43.00.88.88.

Saison 2009-2010

Heures d'ouverture du secrétariat

Mardi

14h00 - 17h30

14h00 - 22h00 (une semaine sur deux)

Mercredi

10h30 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Judi

14h00 - 17h30

14h00 - 22h00 (une semaine sur deux)

Vendredi

14h00 - 17h30

Documents à fournir lors de l'inscription

- 2 photos d'identité
- Attestation d'assurance
(extra scolaire pour les enfants ou
responsabilité civile)
- 3 enveloppes **timbrées sans adresse**
(11 x 22 cm) (sauf pour les élèves d'éveil)
- 1 grande enveloppe **timbrée (deux timbres)**
sans adresse (format A4)
- Un certificat médical d'aptitude à la
pratique de la danse (**obligatoire**)
- Le dossier d'inscription dûment rempli et
signé
- Le règlement intérieur (daté et signé)

Adhésion annuelle

- 1er élève : **23,40 €**
- 2ème élève : **17,30 €**
(de même famille)
- 3ème élève : **12,70 €**
(de même famille)

Chaque élève, au moment de son inscription, s'engage à effectuer les trois trimestres et à en verser le montant (cf. règlement intérieur).

Tous les élèves suivant le cursus participent à un spectacle de danse, partie intégrante de l'enseignement, qui a lieu au mois de juin, pour la plus grande joie des petits et des grands.
Les examens à partir de P1 et D1 sont obligatoires.

Une tenue de danse est exigée.
Les cheveux doivent obligatoirement être attachés pendant le cours.
L'ouverture des cours est soumis à nombre minimum d'inscrits défini chaque année par la municipalité.